

Séance du 6 avril 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Belbaraka, M. Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart, M. Salanne à Mme Durruty, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Candillier à M. Arcouet, M. Laiguillon à M. Salducci, Mme Destin à Mme Belbaraka, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa.

EXCUSES : M. Boutonnet.

SECRETAIRE : Mme Belbaraka.

M. Neys présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : INFRASTRUCTURES ET ESPACES PUBLICS – Travaux de confortement du pont Saint-Esprit – Convention de financement du Syndicat des transports de l'Agglomération Côte Basque Adour (STACBA).

Le pont Saint-Esprit, qui atteint l'âge respectable de 170 ans, sera un élément clé du dispositif de Tram'bus et du réseau reconfiguré associé qui irriguera Bayonne et l'Agglomération à compter de 2019. Ce faisant, la Ville de Bayonne a apporté une attention particulière à l'état sanitaire de cet ouvrage communal.

Suite à une inspection détaillée réalisée courant 2015, il est apparu que la pérennité de cet ouvrage nécessite que des travaux majeurs soient entrepris avant 2019 pour éviter

une interruption significative du fonctionnement du réseau de bus, à court ou moyen terme.

Ces travaux qui vont démarrer à l'automne 2017 sont les suivants :

- mise en place d'une nouvelle étanchéité sur l'intégralité de l'ouvrage, aussi bien trottoirs que chaussée ;
- réparation des trottoirs (réalisés par élargissement au début du XX^e siècle) pour traiter les désordres affectant les bétons ;
- regarnissage en enrochements des pourtours des pieux en bois assurant la transmission de la charge du pont vers le sous-sol.

Cette opération, estimée à 4 millions d'euros HT, sera financée par le Syndicat des transports de l'Agglomération Côte Basque Adour à hauteur de 500 000 €.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le STACBA la convention de financement ci-jointe.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur général adjoint